

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-113 – AVIS SUR L'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE LESPINASSE – SOCIÉTÉ LOGICOR

M. LINARES, rapporteur, informe le conseil municipal que la société LOGICOR a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, pour la construction d'une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Lospinasse, avenue du Bénélux.

Cette demande est soumise à consultation du public du mardi 28 octobre (9h) au mercredi 26 novembre 2025 (16h30) inclus.

LOGICOR permet aux entreprises ne souhaitant pas investir dans l'achat de bâtiments de bénéficier de locaux nécessaires à leur activité par la location de bâtiments. Ainsi, LOGICOR propose la conception, la construction et la location de bâtiments correspondant pour la quasi-exclusivité à des entrepôts logistiques.

L'activité de LOGICOR sur la commune de Lospinasse n'a pas d'impact ni sur les réservoirs de biodiversité, ni sur les zones humides, ni sur les continuités latérales ou longitudinales des cours d'eau et sera compatible avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne, du PCAET (Plan Climat Energie Territorial) et du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine).

Le site est situé à proximité de 2 axes majeurs : la route métropolitaine M820 à l'ouest et l'autoroute A62 à l'est, avec pour jonction la départementale D63 situé directement en limite sud du site.

Le trafic journalier actuel a été évalué à 75 poids lourds par jour et 40 véhicules légers par jour (si l'on considère une entrée et sortie par jour pour 1 véhicules et que le parking est complet), soit, un trafic journalier estimé à 115 véhicules par jour. L'impact sur le trafic environnant de la société LOGICOR est considéré comme faible au regard de ces résultats.

Le projet consiste à la démolition d'un bâtiment logistique et la reconstruction d'un autre bâtiment dédié à des activités de logistique (surface du terrain : 23 000 m² / surface des locaux : 9 675 m²).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

ÉMET un avis favorable sur la demande présentée par la société LOGICOR en vue d'obtenir l'enregistrement pour son projet de création d'une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Lespinasse, avenue du Benelux.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18 NOV. 2025



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS